

LA RECONNAISSANCE DE RISQUE

Le chlorure de méthylène est un solvant utilisé dans plusieurs anti-projections ininflammables en aérosol et en vrac. Les employé(e)s qui sont exposés au chlorure de méthylène courent un risque plus élevé de développer le cancer, des effets adverses sur le cœur, le système nerveux central et le foie, ainsi que de l'irritation des yeux et de la peau. L'exposition peut se produire par inhalation, par absorption cutanée ou par contact avec la peau.

L'OSHA a une norme exhaustive pour l'exposition sur les lieux du travail au chlorure de méthylène. La limite d'exposition admissible établie (PEL) est de 25 ppm comme moyenne pondérée dans le temps de 8 heures (TWA) et de 125 ppm comme limite d'exposition à court terme (STEL), le seuil d'intervention du CHLORURE DE MÉTHYLÈNE est 12,5 ppm calculé comme TWA de 8 heures.

Les employeurs doivent établir une aire réglementée lorsque l'exposition aux concentrations aériennes du chlorure de méthylène dépasse ou est prévue de dépasser, soit le PEL, soit le STEL. Les employeurs doivent faire connaître aux employés les risques pour la santé lors du travail avec le chlorure de méthylène.

Les employeurs doivent effectuer un contrôle pour déterminer précisément les concentrations aériennes de chlorure de méthylène sauf s'il existent des données objectives ou des données de contrôle effectuées durant les 12 mois précédents. Il faut implémenter un programme de contrôle périodique pour les tâches où le contrôle initial indique que les expositions aux employés dépassent le seuil d'intervention ou le STEL.

LES MÉTHODES DE CONFORMITÉ

Les employeurs doivent implémenter un programme de surveillance médicale pour les employés exposés au chlorure de méthylène au seuil ou dépassant le seuil d'intervention 30 jours ou plus par année ou dépassant le PEL TWA de 8 heures ou le STEL 10 jours ou plus par année. L'OSHA a établi des exigences de surveillance médicale précises selon l'âge et les expositions potentielles.

Il faut implémenter des mesures de contrôle efficaces telles que la sécurité intégrée et des pratiques de travail pour réduire et limiter les expositions des employés au chlorure de méthylène. L'aspiration localisée, la ventilation générale et des appareils ou zones d'isolement spéciaux sont des exemples des contrôles techniques qu'il faut implémenter.

Si les contrôles techniques ne réduisent pas l'exposition, le port d'un respirateur sera requis. Des contrôles des pratiques de travail peuvent réduire l'exposition potentielle en altérant la manière par laquelle une tâche est accomplie par exemple, en exigeant des employés de manger, boire ou fumer hors de l'aire réglementée. Des contrôles administratifs limitent l'exposition en assurant des durées plus courtes sur le lieu de travail tel que l'établissement des horaires avec l'exposition la plus élevée lorsque moins d'employés sont au travail ou l'établissement des horaires en rotation.

Il faudrait s'appuyer sur la protection respiratoire seulement après les contrôles techniques, contrôles des pratiques de travail et contrôles administratifs ont été essayés et se sont révélés inefficaces pour la réduction des expositions au-dessous du PEL. L'OSHA a élaboré aussi des exigences pour l'emploi précis des respirateurs selon les niveaux d'exposition.

Les employeurs devraient avoir également et assurer l'emploi des installations de lavage ou douches de sécurité situées près du lieu de travail et des postes de lavage des yeux à accès immédiat sur le lieu du travail pour l'urgence. De l'équipement et des vêtements de protection individuels seront requis pour prévenir l'exposition à la peau et aux yeux et les employeurs doivent assurer que les employés n'emportent ni l'équipement, ni les vêtements de protection individuels à domicile. L'employeur doit également assurer que les vêtements et l'équipement sont propres, réparés ou remplacés au besoin, et éliminé de façon appropriée.

LA FORMATION DES EMPLOYÉ(E)S

L'employeur doit fournir des informations et de la formation à tous les employés à risque d'être exposés au chlorure de méthylène avant ou lors de son affectation initiale à un poste. La formation sera nécessaire chaque fois que l'employeur a lieu de croire que l'employé(e) ne comprend adéquatement l'utilisation et la manipulation sécuritaire du chlorure de méthylène.

LES SOLUTIONS CANTESCO

Pour remplacer les anti-projections dangereuses à base de chlorure de méthylène, employez les anti-projections à base d'eau CANTESCO®. Par exemple, ES-16-A Premium Water Based est un produit antiprojections en aérosol qui sert de substitut efficace facile aux produits au chlorure de méthylène dans les applications de soudage.

CANTESCO® ES-16-A est un mélange d'émulsion stable à base d'eau, sans matière en suspension ni sédiments, à pH neutre et à protection anti-rouille. Ne contient aucun solvant chloré ni silicone, éliminant le problème de décomposition dangereuse des solvants chlorés (entraînant des vapeurs toxiques de gaz phosgène) créés lors de l'emploi des produits anti-projections traditionnels à base de solvant chloré.

Les formules CANTESCO® à base de surfactant (AS-1G, AS-5G et AS-DR) sont également complètement exempts des exigences OSHA et SIMDUT pour les produits chimiques dangereux et peuvent être employés dans toutes les applications de soudage. Cette formule à faible teneur en solides offre une couverture anti-projections efficace pour les applications générales de soudage.

Pour les postes de soudage robotisés, utilisez la solution de soudage robotisé ROB CANTESCO®. Exempt également des exigences OSHA et SIMDUT, ce produit est spécifiquement conçu pour les applications exigeantes des postes de soudage robotisés.

Tous les produits anti-projections à base d'eau Cantesco sont non toxiques et exemptes des exigences OSHA et SIMDUT pour les produits chimiques dangereux. Ils ne contiennent aucun matériau considéré comme étant carcinogène, mutagène ou tératogène. Les produits à base d'eau Cantesco éliminent les odeurs fortes de solvant des produits anti-projections au chlorure de méthylène provoquant la nausée et les maux de tête.